

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance spéciale tenue ce **seizième jour de juin 2008 à 19h30** au lieu ordinaire des sessions et à la quelle prennent part :

Madame Monique Carré
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Claude Côté

Sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Cette séance spéciale a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

08-06-207

Règlement no 2008-147 modifiant le règlement no 2003-65 concernant la tarification du service des Loisirs

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2008-147 modifiant le règlement no 2003-65 concernant la tarification du service des Loisirs.

ADOPTÉE

08-06-208

Demande de dérogation mineure – Gestion Alain Carrier

ATTENDU QUE le demandeur désire construire un bâtiment qui respecte l'uniformité de sa bannière;

ATTENDU QU'il y a des normes minimales de superficie de plancher pour la salle de montre;

ATTENDU QUE la limite de vitesse a été réduite à 70km/h dans cette zone;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située entre le 772 et 810 boul. Baril Ouest, la demande de dérogation mineure présentée par Gestion Alain Carrier inc. afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial avec une marge avant de 7,50 mètres au lieu de 15 mètres et d'une marge arrière de 6 mètres au lieu de 7,5 mètres ce qui représente une dérogation de 7,5 mètres pour la marge avant et de 1,5 mètres pour la marge arrière p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

08-06-209

Règlement no 2008-148 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2008-148 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville afin de permettre du résidentiel multifamilial (4 à 8 logements) dans la zone M-56.

ADOPTÉE

08-06-210

Demande à la CPTAQ – Gagné Excavation Ltée

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de la demanderesse Gagné Excavation Ltée pour prolonger le délai prescrit pour l'exploitation d'une gravière-sablière sur une superficie d'environ 4,5 hectares sur partie du lot P-11A, P-11B, P-11C Rang 12 du cadastre du canton de Stanfold;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitant désire prolonger le délai prescrit également pour l'entreposage de résidus minéraux;

CONSIDÉRANT l'article 58.2 de la loi, nous informons la commission qu'il n'existe pas d'espaces appropriées disponibles hors de la zone agricole de la Ville de Princeville pour les fins recherchées;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré et résolu unanimement d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

08-06-211

Décompte progressif no 1 – Aménagement d'un parc multisports

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement du premier décompte pour les travaux exécutés dans le cadre du projet d'aménagement du Parc multisports au montant de 308 533.75 \$ (taxes incluses) payable à Entreprise Terco Plus inc.;

Cette dépense est financée à même le règlement d'emprunt no 2008-145.

ADOPTÉE

08-06-212

Décompte progressif no 1 – Infrastructures rues Mailhot, St-Jacques Ouest et des Érables

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement du premier décompte pour les travaux exécutés dans le cadre du projet de réfection d'infrastructures sur les rues Mailhot, St-Jacques Ouest et des Érables au montant de 218 872.00 \$ (taxes incluses) payable à T.G.C.inc.;

Cette dépense est financée à même le règlement d'emprunt no 2007-135.

ADOPTÉE

08-06-213

Conditions de travail du directeur incendie

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de fixer les conditions salariales du directeur du service incendie, Christian Chartier, selon les barèmes suivants :

- Échelon 6 de la nouvelle classe 6 du protocole des cadres;
- date d'entrée en fonction reconnue 1er janvier 2002;
- ses autres conditions de travail sont celles fixées par le protocole de relations de travail entre la Ville de Princeville et le personnel cadre;
- le tout est rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

ADOPTÉE

08-06-214

Fondation l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska – Tournoi bénéfice

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu qu'un représentant de la Ville participe au Tournoi de golf bénéfice de la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska du jeudi 4 juillet au coût de 250.00 \$ du billet.

ADOPTÉE

08-06-215

Comité organisateur du 150^e anniversaire de Sainte-Sophie-d'Halifax

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de participer au «Rendez-vous Achille Gosselin», dans le cadre des festivités du 150^e anniversaire de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, le 27 juin prochain, par l'achat de deux billets au coût total de 100 \$, sans taxe.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

08-06-216

Levée de la séance spéciale

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, la séance spéciale est unanimement levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière